



SCOTERS - MODIFICATION N°2 PROJET D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

DOSSIER DE CONCERTATION - DÉCEMBRE 2012



Géographiquement, les 40 000 logements à construire se répartissent comme suit :

- Sur le ban communal de Strasbourg, l'objectif est de maintenir le niveau actuel de population, en privilégiant le renouvellement urbain et l'adaptation du parc de logements aux besoins des populations. A cet effet, environ 9 000 logements nouveaux devraient être réalisés.
- Dans les autres communes de la Communauté urbaine de Strasbourg, l'objectif est de répondre à l'accroissement de la population par un effort de construction en première et en deuxième couronne, cohérent avec les disponibilités foncières, le besoin de renouvellement qualitatif des quartiers et le souhait de renforcer les centralités existantes et d'en développer de nouvelles. Il s'agit de construire environ 18 000 logements dans ces communes, en l'accompagnant d'un effort d'équipements, de création de services et d'un renforcement du réseau des transports en commun.
- Pour le reste de la région de Strasbourg, l'objectif est de maintenir globalement le rythme de construction des dernières années, qui correspond à environ 13 000 logements sur 10 ans, en portant un effort tout particulier sur la construction dans les bourgs centres et les villages bien desservis par les transports en commun. L'extension de l'urbanisation y sera toutefois progressive et maîtrisée.

Le projet vise ainsi à assurer une répartition harmonieuse de ces logements sur le territoire, en cohérence avec les besoins des habitants et la desserte par les transports en commun.

Il doit conduire à privilégier, notamment dans les pôles urbains et les secteurs bien desservis par les transports en commun, des formes urbaines économes de l'espace. Les logements ainsi créés doivent répondre aux besoins de la population, y compris par la création de logements locatifs dans des immeubles collectifs. Ces immeubles collectifs doivent être bien intégrés dans leur environnement bâti. A cet effet, dans les villages et les bourgs, la taille et la forme de ces immeubles doivent rester cohérentes avec celles du bâti existant.

Afin de répondre aux besoins de la population, le projet vise également à diffuser plus largement les logements locatifs aidés sur le territoire de la région de Strasbourg, et plus particulièrement dans les bourgs centres et les secteurs bien desservis par les transports en commun, avec un effort particulier vers les secteurs les moins bien dotés en locatif aidé.

Le projet trouvera son développement à travers les programmes locaux de l'habitat (PLH), là où ils existent.

Pour mettre en oeuvre le projet, la politique de maîtrise foncière devra être renforcée et de nouveaux outils créés, afin de mieux maîtriser la qualité des constructions et leur insertion dans le projet de la commune, de garantir aux constructeurs une offre de terrains dans les secteurs jugés prioritaires et de favoriser la réhabilitation et le renouvellement du bâti.

Géographiquement, les 40 000 logements à construire se répartissent comme suit :

- Sur le ban communal de Strasbourg, l'objectif est de maintenir le niveau actuel de population, en privilégiant le renouvellement urbain et l'adaptation du parc de logements aux besoins des populations. A cet effet, environ 9 000 logements nouveaux devraient être réalisés.
- Dans les autres communes de la Communauté urbaine de Strasbourg, l'objectif est de répondre à l'accroissement de la population par un effort de construction en première et en deuxième couronne, cohérent avec les disponibilités foncières, le besoin de renouvellement qualitatif des quartiers et le souhait de renforcer les centralités existantes et d'en développer de nouvelles. Il s'agit de construire environ 18 000 logements dans ces communes, en l'accompagnant d'un effort d'équipements, de création de services et d'un renforcement du réseau des transports en commun.
- Pour le reste de la région de Strasbourg, l'objectif est de maintenir globalement le rythme de construction des dernières années, qui correspond à environ 13 000 logements sur 10 ans, en portant un effort tout particulier sur la construction dans les bourgs centres et les villages bien desservis par les transports en commun **ou bénéficiant de la proximité d'une offre complète de services et commerces du quotidien**. L'extension de l'urbanisation y sera toutefois progressive et maîtrisée.

Le projet vise ainsi à assurer une répartition harmonieuse de ces logements sur le territoire, en cohérence avec les besoins des habitants et la desserte par les transports en commun.

Il doit conduire à privilégier, notamment dans les pôles urbains et les secteurs bien desservis par les transports en commun, des formes urbaines économes de l'espace. Les logements ainsi créés doivent répondre aux besoins de la population, y compris par la création de logements locatifs dans des immeubles collectifs. Ces immeubles collectifs doivent être bien intégrés dans leur environnement bâti. A cet effet, dans les villages et les bourgs, la taille et la forme de ces immeubles doivent rester cohérentes avec celles du bâti existant.

Afin de répondre aux besoins de la population, le projet vise également à diffuser plus largement les logements locatifs aidés sur le territoire de la région de Strasbourg, et plus particulièrement dans les bourgs centres et les secteurs bien desservis par les transports en commun, avec un effort particulier vers les secteurs les moins bien dotés en locatif aidé.

Le projet trouvera son développement à travers les programmes locaux de l'habitat (PLH), là où ils existent.

Pour mettre en oeuvre le projet, la politique de maîtrise foncière devra être renforcée et de nouveaux outils créés, afin de mieux maîtriser la qualité des constructions et leur insertion dans le projet de la commune, de garantir aux constructeurs une offre de terrains dans les secteurs jugés prioritaires et de favoriser la réhabilitation et le renouvellement du bâti.

Figure 1 : Carte du P.A.D.D.

Projet d'Aménagement et de Développement Durable du Scoters

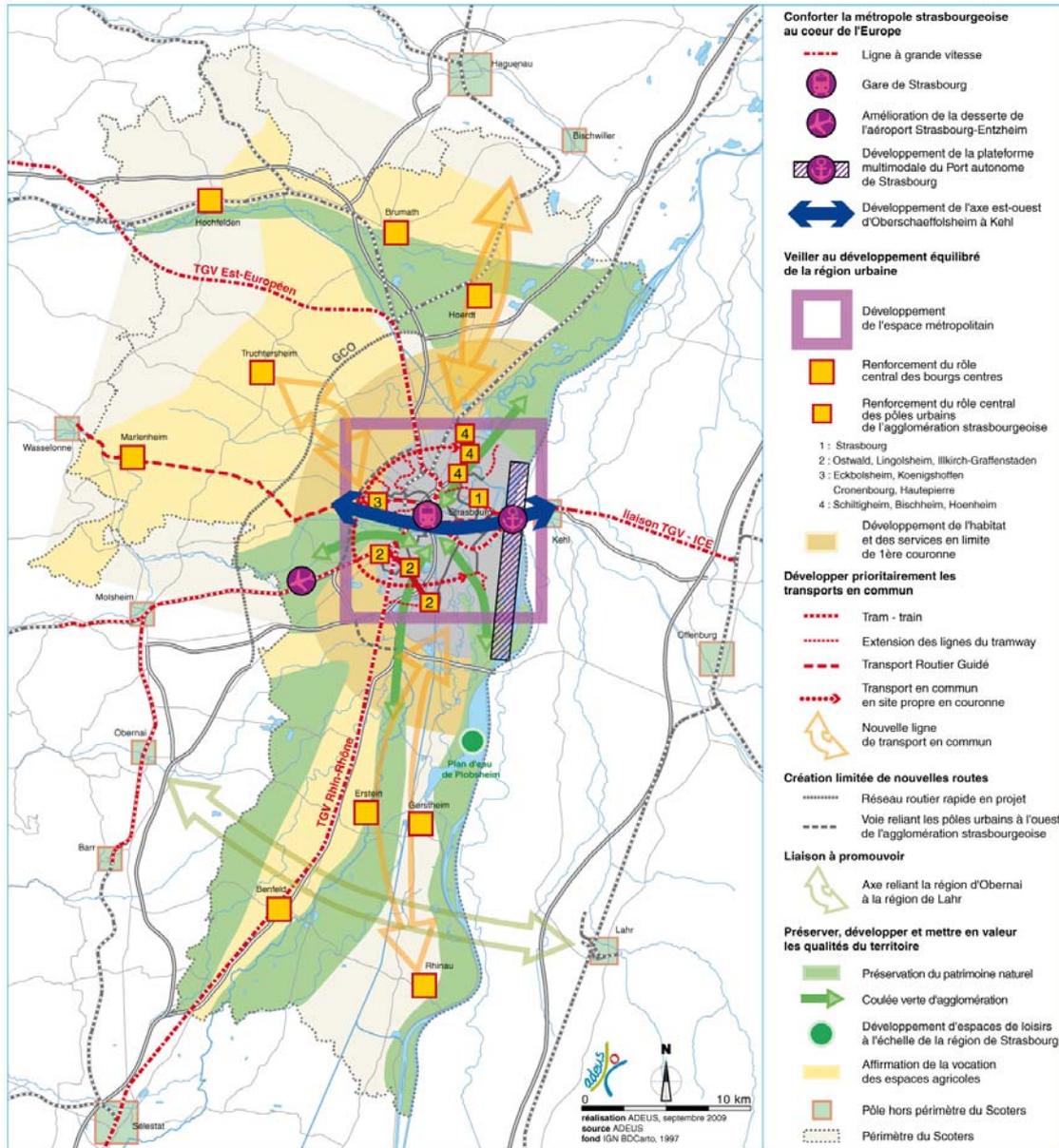
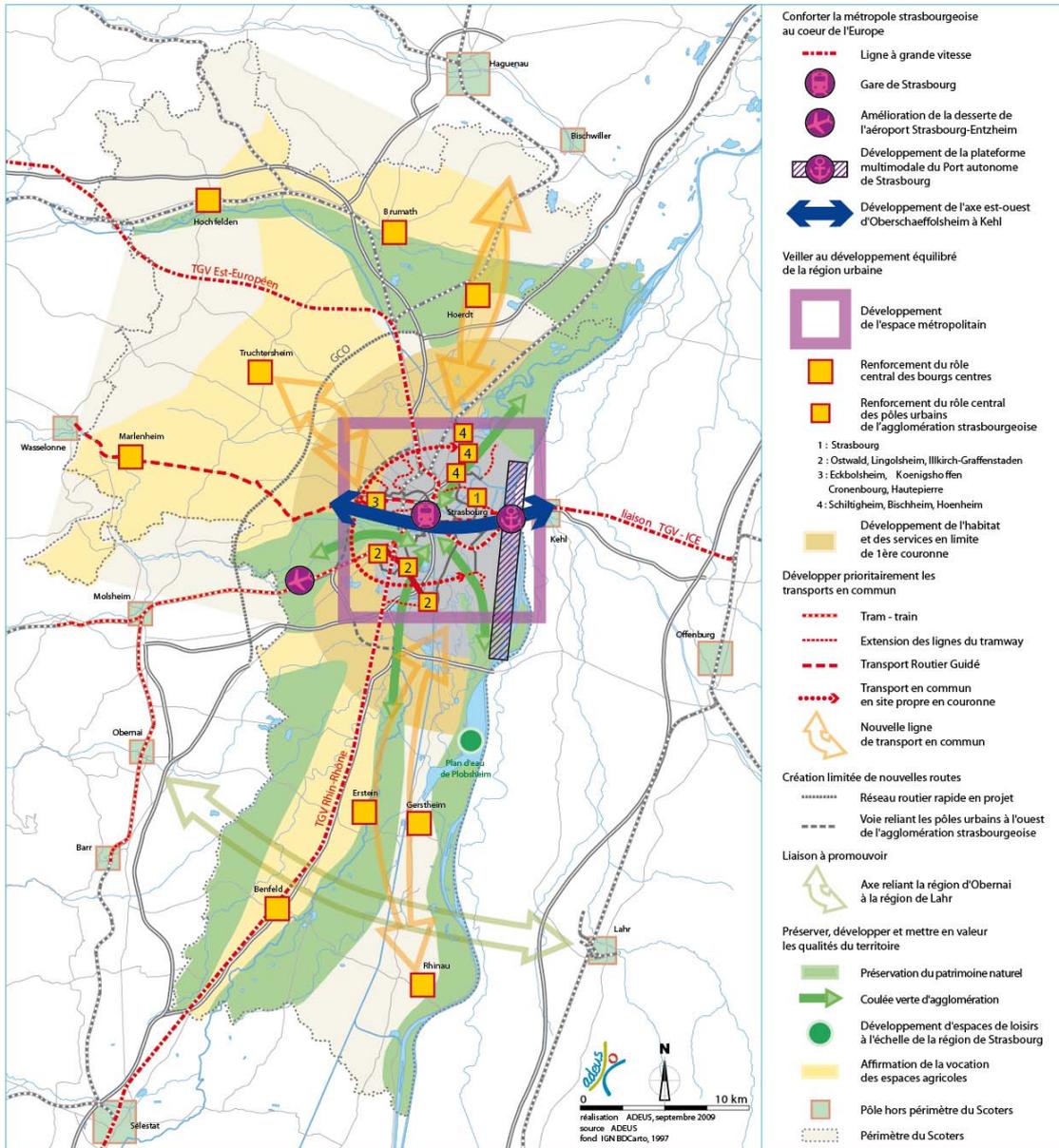


Figure 1 : Carte du P.A.D.D.

Projet d'Aménagement et de Développement Durable du Scoters



modification du périmètre (sortie de Gamsheim-Kilstett)

